



CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 6 Juin 2016 à 20 Heures

L'an deux mil seize et le 6 Juin le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René KREMER, Maire.

Présents : Mesdames Aurélie CHENEVOY, Ophélie DARNY Marie-France MARTIN, Brigitte PORCHEROT, Aude ROGGEMAN, Messieurs Yoann DUMONT, Michel HALEJCIO, Marc JULLIARD, René KREMER, Luc-Olivier MALFOY, Benoît RABIET.

Procurations : Madame Christiane ELION a donné procuration à Madame Marie-France MARTIN, Monsieur Vincent BOITELLE a donné procuration à Monsieur Yoann DUMONT, Daniel CHEVANNE a donné procuration à Monsieur René KREMER.

Secrétaire de séance : Madame Aude ROGGEMAN.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Mars 2016.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Redevance occupation du domaine public SICECO,
- Accord encaissement chèques Dons,
- Demande d'autorisations de prélèvements.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

1. MODIFICATIONS DU PERIMETRE DU SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 mars 2016. Il y est indiqué, à la page 37, que, pour parvenir à une rationalisation maximale en matière de distribution publique d'électricité, « il convient d'étendre le périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes membres du SIERT de Plombières-les-Dijon ».

Pour mettre en application cette mesure, Madame la Préfète vient de notifier à la commune l'arrêté portant projet d'extension de périmètre du SICECO : les 7 communes qui appartenaient en même temps au Grand Dijon et au SICECO seraient retirées du périmètre du Syndicat pour être uniquement gérées par la Communauté urbaine et les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon qui ne font pas partie du Grand Dijon seraient intégrées au SICECO. Ce dernier serait donc composé de 681 communes (664 actuellement).

Monsieur le Maire précise que c'est à l'ensemble de ces 681 communes de se prononcer sur cette modification de périmètre selon la règle suivante de majorité : moitié des organes délibérants représentant la moitié au moins de la population totale.

Il indique que cette extension correspond à la demande qui avait été formulée par 544 communes du SICECO à la Préfecture fin 2015 et début 2016 et propose donc aux membres du Conseil municipal de réitérer leur accord.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du SICECO en date du 10 mai 2016,

- Approuve la modification du périmètre du SICECO proposé par l'arrêté susmentionné

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

2. Instauration d'une redevance pour occupation provisoire du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

3. Fusion des Communautés de Communes Val de Vingeanne et du Mirebellois

La loi N°2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Suite à l'approbation du SCDI de Côte d'Or par arrêté préfectoral du 25 mars 2016, il a été porté projet du périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) par arrêté, issu de la fusion des communautés de communes du Val de Vingeanne et du Mirebellois, soit un nouveau périmètre constitué au total de 32 communes.

Conformément à l'article 35 de la Loi NOTRe, ce projet de périmètre doit être soumis pour avis, aux conseils municipaux pour se prononcer.

Cet accord devra être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux desdites communes, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Pour : 8	Abstention : 5	Contre : 1
----------	----------------	------------

4. Cession terrain AE N°2

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante, d'un courrier reçu en Mairie le 19 avril 2016, concernant la cession d'un terrain cadastré AE 2, au lieu-dit des Combottes, à titre gracieux à la Commune. Ce terrain appartient à Madame Jeannine FIOR, et représente une contenance de 1a30ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix pour et une abstention pour l'acceptation de ce terrain.

Pour : 13	Abstention : 1	Contre : 0
-----------	----------------	------------

5. Subventions aux associations

Monsieur le maire informe et fait lecture au Conseil Municipal des différents courriers reçus par plusieurs associations concernant des demandes de subventions, il en fait la liste et propose au vote les montants d'attribution.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote par :

Noms Associations	Montants subventions proposées	Montants votés
Souvenir Français	100 €	100 €
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
Comité de Jumelage du Mirebellois	375 €	100 €
Pour : 8	Contre : 4	Abstention : 2
CFA La Noue	200 €	0
Pour : 0	Contre : 14	Abstention : 0
CIFA – Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis		0
Pour : 0	Contre : 14	Abstention : 0
Total Subventions accordées		200 €

6. Contrat CDD - Service administratif

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement d'un contrat à durée déterminée d'adjoint administratif d'une durée de six mois du 01/07/2016 au 31/12/2016 à raison de 35 heures hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité, dû à réduction d'un emploi permanent à 50 %, suite à congé de maternité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote la proposition par

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

7. Décision modificative Budget EAUASS et Budget Général

A la suite d'un avoir sur une facture d'eau sur l'exercice 2015, il convient de prendre la décision modificative suivante :

BUDGET EAUASS 21101 – DM N°1

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-70,83		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	70,83		

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote, la décision modificative par :

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

BUDGET GENERAL 21100 – DM N°1

Suite à la prévision des cessions au budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Article 13 932 6 019 €
- Article 022 - 6 019 €
-

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote, la décision modificative par :

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

8. Encaissements de chèques suite à des dons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à différentes actions menées par la collectivité, on lui a remis deux chèques d'une valeur de 25 € et 80 €, soit un montant de 105 € de dons et demande l'autorisation à l'assemblée de bien vouloir voter, pour l'encaissement de ceux-ci sur le budget général, sur l'article 7788 – Produits exceptionnels divers.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

9. Prélèvements automatiques pour loyers

La collectivité émet chaque année près de nombreuses factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services à la collectivité, il est proposé d'envisager de proposer un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour les produits de :

- loyers

Il permet pour l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Pour sa mise en place, un règlement financier sera signé entre la commune et l'utilisateur qui remplira également une autorisation/demande de prélèvement à laquelle il joindra un relevé d'identité bancaire ou postal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la mise en place du prélèvement automatique dans les conditions exposées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements financiers
- la prise en charge du coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

10. Questions diverses

Monsieur le Maire revient sur la compétence des Communautés de Communes en matière de gestion scolaire, qui étaient assurées par les SIVOS (Syndicats Intercommunaux à Vocation Scolaire). Il indique que les Communautés de Communes fusionnées reprennent les compétences à compter du 1^{er} janvier 2017.

Concernant le défibrillateur le boîtier a été reçu en Mairie, il sera positionné dans le couloir de l'ancienne Mairie par le service technique et Monsieur Franck JULLIARD, se chargera de finaliser son installation.

Une présentation est faite par Monsieur le Maire concernant le bilan des entrées de Grottes, pour cette nouvelle saison touristique, il est à noter que les recettes sont moindres, étant donné les conditions météorologiques.

Une remarque est faite quant au panneau situé le long de la promenade de la Source, qu'il convient de remplacer par une nouvelle signalisation.

Des informations sont données concernant les manifestations des 14 Juillet et 15 Août 2016.

Il est demandé qu'un point d'eau soit installé au parc de la Cure.

Une relance est faite quant au dossier de l'éclairage public.

La parole est donnée au public, qui demande s'il est possible de remettre en route le jumelage.

Fin de séance à 21 H 55

Le Maire
René KREMER